



INSTITUT CANADIEN
D'ÉDUCATION
DES ADULTES

506 est, Ste-Catherine
suite 800, Montréal
Québec. 842-2766
H2L 2C7

11M

MEMOIRE DE L'ICEA
A LA COMMISSION PARLEMENTAIRE SUR LE
PROJET DE REFORME DE L'ENSEIGNEMENT COLLEGIAl

8 décembre 1983

Monsieur le ministre
Mesdames et Messieurs les députés

L'Institut canadien d'éducation des adultes a, vous le savez, la mission particulière de promouvoir les droits et les besoins des adultes en matière d'éducation au Québec et au Canada français.

C'est à ce titre que nous sommes intervenus fréquemment auprès des gouvernements et de l'opinion publique ces dernières années et c'est à ce titre que nous sommes interpellés par le projet de réforme de l'enseignement collégial débattu aujourd'hui en commission parlementaire de l'éducation. Nous remercions d'ailleurs le gouvernement d'avoir accédé à la demande des organismes du milieu et de l'opposition pour qu'une telle commission se tienne et nous le remercions également d'avoir invité l'ICEA aujourd'hui. En effet, il faut

reconnaître que toute réforme de l'enseignement collégial aura, et doit avoir, des impacts sur l'enseignement aux adultes.

C'est d'ailleurs de ce point de vue, vous l'aurez deviné, que nous intervenons dans ce débat, et plus particulièrement en ayant en tête l'amélioration nécessaire des conditions d'accès des adultes à l'enseignement collégial, ainsi que l'amélioration de la qualité de cet enseignement.

LES CLIENTELES ADULTES: QUI SONT-ELLES?

Avant même de faire quelque commentaire que ce soit sur le projet de réforme de l'enseignement collégial, nous estimons absolument indispensable de parler plus abondamment de cette clientèle adulte qui fréquente ou voudrait fréquenter les institutions collégiales. Car les adultes ne forment pas un groupe homogène. La situation sociale et les acquis de vie et d'expérience des adultes sont extrêmement variés, segmentés et leurs besoins de formation le sont aussi. Par exemple, les besoins et les objectifs de femmes qui veulent revenir sur le marché du travail, après 10 années de vie familiale, sont différents de ceux de jeunes décrocheurs de 20-24 ans qui veulent reprendre leur formation de base. Les objectifs

de travailleurs qui veulent se mettre à l'heure des nouvelles technologies sont différents de ceux des membres d'un groupe qui veulent mettre sur pied une radio communautaire, etc.

Ces quelques exemples expliquent pourquoi les adultes attendent du réseau public qu'il adapte ses formats et programmes, jugés trop scolarisants et trop rigides, et qu'il leur fournissent un support et un encadrement spécialisé.

Les adultes s'attendent également à ce que les enseignements et les approches pédagogiques tiennent compte de leurs expériences et de leurs acquis de formation non-scolaires.

Ces particularités, ces spécificités des adultes sont reconnues dans les faits depuis toujours dans le monde scolaire; en fait, seules les institutions qui le font réussissent dans leur travail auprès des adultes. Cette réalité est également reconnue par l'ensemble des organismes internationaux et se trouve à la base des orientations du rapport de la Commission Jean.

Il semble cependant que l'unanimité qui existe au Québec sur ce sujet parmi les organismes scolaires et sociaux n'ait pas atteint les rédacteurs du projet de règlement que nous avons devant nous,

lequel ne reconnaît pas l'éducation des adultes comme une mission importante et spécifique des collèges.

NOUS FAISONS DE LA RECONNAISSANCE DE L'EDUCATION DES ADULTES COMME UNE MISSION SPECIFIQUE ET PARTICULIERE DU RESEAU COLLEGIAL NOTRE PREMIERE RECOMMANDATION.

L'INTEGRATION DES CLIENTELES NE SERT NI LES JEUNES NI LES ADULTES

En effet, la proposition la plus importante selon nous dans le PREC est celle qui lève la distinction d'âge (19 ans) qui était jusqu'à maintenant le facteur discriminant entre les clientèles jeunes et adultes.

Cette proposition se fonde sur l'objectif généreux de rendre accessibles toutes les ressources du cégep à toutes les clientèles.

Nous estimons que cette proposition est extrêmement naïve, sinon dangereuse, et qu'elle aura un impact négatif à la fois sur l'accessibilité des adultes au réseau collégial et à la fois sur la qualité de l'enseignement. Regardons cette question plus en détail.

A. Du point de vue de l'accès aux ressources

Le problème que vivent les adultes en ce moment est double: ils n'ont pas facilement accès aux ressources régulières du cégep, d'une part, et d'autre part, les ressources spécifiques des services d'éducation des adultes ont été durement touchées par les compressions budgétaires imposées depuis 3 ans par le gouvernement. Le projet de réforme n'apporte qu'une (mince) partie de la solution: ouvrir aux adultes les ressources régulières (bibliothèques, imprimerie, etc.) répond à un besoin, à condition bien sûr qu'on étende l'ouverture de ces services aux heures qui conviennent aux adultes.

En ce qui concerne les services d'accueil et de référence, d'encadrement et d'organisation des cours on passe à côté du problème si on pense que les ressources régulières actuelles sont suffisantes et prêtes à répondre aux besoins des clientèles adultes.

On peut certes espérer qu'une meilleure collaboration entre les ressources existantes apportera des résultats mais cette espérance ne règlera pas par magie le problème de l'insuffisance des ressources responsables d'ouvrir davantage le réseau collégial aux adultes.

CE QUE NOUS RECOMMANDONS C'EST D'EQUIPER LES SERVICES D'EDUCATION DES ADULTES DES RESSOURCES SUFFISANTES POUR JOUER LEUR ROLE, POUR REMPLIR LEUR MISSION PROPRE. C'EST NOTRE DEUXIEME RECOMMANDATION.

B. Du point de vue de l'accès à un enseignement collégial de qualité

C'est au niveau de l'enseignement que la philosophie de l'intégration des clientèles peut faire le plus de ravages. Parce que cela peut nous mener à l'intégration systématique dans les groupes-cours de clientèles extrêmement hétérogènes, aux bagages de départ et aux chemine-ments très différents.

Quel enseignant sera capable dans ce contexte de préparer un cours et une approche pédagogique efficace pour tout le monde? Cette philosophie donnera-t-elle aux collèges les moyens de construire des programmes appropriés à plusieurs types de besoins et d'offrir des formats capables de s'adapter aux disponibilités des différentes clientèles? La voie de l'intégration est-elle compatible avec la nécessité d'un encadrement plus lourd des clientèles adultes, à la fois par les enseignant-e-s et les professionnel-le-s non enseignants? Des collèges ont développé des pratiques en ce sens qui ont fait leurs preuves. Il faudrait s'en inspirer.

Soulignons également que le même problème se pose déjà chez les jeunes, lorsqu'on parachute dans le même cours de philo des étudiants du général et du professionnel. Les intérêts et le bagage des uns et des autres étant inégaux, ce sont ces derniers qui décrochent...

LA QUALITE DE L'EDUCATION OFFERTE AUX ADULTES EST INCOMPATIBLE AVEC L'INTEGRATION DES CLIENTELES AUX MEMES GROUPES-COURS. CETTE QUALITE EXIGE QU'ON RECONNAISSE LA SPECIFICITE DES CLIENTELES ET QU'ON DEVELOPPE DES ENSEIGNEMENTS ADAPTES A CES CLIENTELES. C'EST NOTRE TROISIEME RECOMMANDATION.

C. Les programmes

La conception des programmes dans une perspective d'éducation récurrente doit permettre d'adapter les contenus en fonction des groupes ou clientèles. Nous nous sommes déjà expliqués sur ce sujet à la page précédente.

La question des formats est aussi extrêmement importante pour nous. Nous retrouvons actuellement dans les cégeps des formats de longueurs très variées (à la fois au niveau du DEC, du CEC et de l'AEC) qui forment un ensemble relativement progressif et cumulatif, du plus petit au plus grand.

Nous aurions aimé retrouver ces principes d'organisation des programmes dans le PREC, d'une façon plus claire.

Par ailleurs, le "poids relatif" des CEC vis-à-vis les DEC et des programmes d'établissement vis-à-vis les sixième et septième du professionnel secondaire pose certains problèmes déjà évoqués par le Conseil des collèges du Québec par exemple. Il faut éviter par exemple qu'un adulte visant un CEC en telle discipline ne se voit imposer une programmation presque aussi lourde qu'un DEC et deux fois plus lourde que celle d'un CEC d'une autre discipline. Et il est urgent qu'on mette un peu de cohérence dans cette question des formats, afin que les adultes s'y retrouvent.

Cette question de la valeur relative des programmes se pose aussi par rapport aux diplômes. Pourquoi offrir des diplômes certifiés par l'Etat (DEC et CEC) et d'autres (programmes d'établissement) qui ne le seraient pas? Il y a là un risque de voir la valeur des "diplômes d'établissement" très peu reconnue sur le marché du travail, risque dont les adultes vont faire les frais.

Cette interrogation, elle se pose aussi par rapport au DEC "sans mention" qui est proposé par le PREC.

EN SOMMES NOUS ESTIMONS QUE DES EFFORTS DEVRAIENT ETRE CONSENTIS
POUR APPORTER PLUS DE COHERENCE DANS LES FORMATS (DES PROGRAMMES),

AFIN DE LES RENDRE PROGRESSIFS ET CUMULATIFS. NOUS PROPOSONS AUSSI QUE LES PROGRAMMES CONDUISSENT TOUS A UNE CERTIFICATION PAR L'ETAT. C'EST NOTRE QUATRIEME RECOMMANDATION.

Nous voulons ajouter un commentaire sur la proposition d'introduire des cours obligatoires de formation générale dans le CEC. Elle est intéressante en ce sens qu'elle complète bien la formation professionnelle offerte. Mais si elle doit passer par une diminution des contenus de spécialisation, elle fait du CEC un "mini-DEC" moins poussé sur tous les plans. Par ailleurs, nous suggérons d'élargir la gamme de cours de formation générale proposée; les adultes peuvent à juste titre préférer aux cours de langue, philo et institutions au Québec, des cours sur l'évolution de l'organisation du travail, les lois du travail, la santé-sécurité au travail, par exemple.

D. Des filières courtes pour les jeunes?

Les principes énoncés plus haut en rapport avec les dangers de l'intégration des clientèles valent aussi pour les jeunes. C'est bien mal utiliser le principe de l'éducation permanente que de vouloir offrir aux jeunes, en formation initiale, les filières courtes jusqu'ici réservées aux adultes (CEC/AEC). Cette intention du gouvernement ne se justifie ni du point de vue du marché du

travail - il n'y a pas tant d'emplois qui attendent les jeunes à leur sortie du collège - ni du point de vue de la "récurrence" - il n'y a pas de système de congé-éducation en vigueur au Québec qui permettrait aux jeunes, sortis rapidement du réseau scolaire, de revenir compléter leur formation plus tard -.

Nous reconnaissons parfaitement qu'il existe un sérieux problème de "décrochage" au collégial. Mais aucune étude n'a encore démontré que la solution à ce problème passe par la réduction de la durée des études. Nous soumettons qu'il faut peut-être regarder du côté des contenus et de la pédagogie avant de passer tout de suite aux filières courtes.

NOUS PROPOSONS DONC COMME "REGLE" QU'ON N'OUVRE PAS AUX JEUNES LES DIPLOMES COURTS AU NIVEAU COLLEGIAL ET QUE LE GOUVERNEMENT PROPOSE D'AUTRES SOLUTIONS AU PROBLEME DU "DECROCHAGE". C'EST NOTRE CINQUIEME RECOMMANDATION.

DU POINT DE VUE DE L'ACCES A L'ENSEIGNEMENT COLLEGIAL

La reconnaissance des acquis

La reconnaissance des acquis de formation et d'expérience est certainement l'une des solutions-clés au problème de l'accessibilité des clientèles adultes. L'ouverture manifestée par le PREC (article 27)

sur ce sujet est intéressante, mais insuffisante. Mais ce dont nous avons besoin maintenant que le principe fait consensus, c'est d'un modèle de reconnaissance des acquis qui réponde aux besoins de la société québécoise, d'un modèle applicable à tous les types de situation, reconnu par l'ensemble des intervenants du monde de l'éducation et du monde du travail; ce modèle devrait être assez uniforme et en même temps assez souple pour garantir la transférabilité des acquis reconnus.

En ce sens, l'article 27 du PREC est insuffisant. Sans modèle uniforme, la reconnaissance des acquis par les collèges continuera à se faire à la pièce, avec les dangers que cela comporte.

NOTRE SIXIEME RECOMMANDATION VISE DONC A DEMANDER L'ELABORATION DE CE MODELE DANS LES PLUS BREFS DELAIS.

L'ACCES A L'ENSEIGNEMENT COLLEGIAL

Le discours du PREC concernant l'accessibilité à l'enseignement collégial rejoint nos préoccupations. Mais il risque de demeurer sans effet s'il n'est pas appuyé de mesures précises. Nous en proposons quelques-unes qui devraient accompagner un projet de réforme de l'enseignement collégial.

A. L'augmentation des frais (recommandation 7)

L'augmentation des frais exigés des adultes depuis 3 ans notamment est contraire à toute perspective d'accessibilité et L'ABOLITION DE CES FRAIS DEVRAIT ETRE L'UNE DES PREMIERES MESURES PROPOSEES PAR LE GOUVERNEMENT.

B. Des mesures d'égalité d'accès (recommandation 8)

DES MESURES D'EGALITE D'ACCES (OU D'ACTION POSITIVE) DOIVENT ETRE MISES DE L'AVANT POUR LES CLIENTELES DITES DEFAVORISEES (OU POUR CELLES QUI ONT DU RETARD A RATTRAPER), SOUS FORME DE SUPPORT FINANCIER, DE SERVICES DE GARDE, DE SERVICES D'ORIENTATION, ETC.

C. La sélection des étudiants adultes (recommandation 9)

La sélection des étudiants adultes effectuée dans le cadre des Programmes de formation de la main-d'oeuvre du Canada échappe de plus en plus aux collèges. Cette situation empêche les collèges de jouer leur rôle d'orientation et occasionne trop souvent la formation de groupes-cours extrêmement hétérogènes.

LE GOUVERNEMENT DEVRAIT RAPATRIER CETTE FONCTION DANS LES COLLEGES, LORS DE LA RENEGOCIATION DES ACCORDS CANADA-QUEBEC EN 1985.

D. Les services à la collectivité

Pour beaucoup d'adultes, individus ou groupes, l'accès aux ressources collégiales passait par la capacité des collèges d'offrir des "services à la collectivité". Sous forme cours hors-programmes, non-crédités, ou sous forme de ressources humaines ou matérielles (locaux, équipements, etc.) ces "services" constituent un apport non négligeable (et peut coûteux) des collèges à leur communauté.

CETTE RESPONSABILITE "SERVICES A LA COLLECTIVITE" DOIT ETRE RECONNUE ET REDONNER AUX COLLEGES (PEU D'ENTRE EUX ONT PU MAINTENIR CES ACTIVITES DEPUIS LES COUPURES BUDGETAIRES DE 1981-83). C'EST NOTRE DIXIEME RECOMMANDATION.

AU-DELA DU PREC, UNE POLITIQUE D'EDUCATION DES ADULTES

Les quelques remarques et recommandations qui précèdent ne trouvent leur cohérence que dans une perspective d'éducation permanente et dans le cadre d'une politique cohérente, inter-niveau scolaire, d'éducation des adultes.

Or, cette politique se fait attendre depuis février 82; le gouvernement, on s'en souvient, s'était engagé à la rendre publique en s'inspirant du rapport de la Commission Jean. L'absence de cette politique explique l'absence quasi tragique de la perspective

"éducation des adultes" dans le projet de règlement qui est devant nous ainsi que dans le projet de loi 40 sur la restructuration scolaire. On constate au contraire que ces deux projets éducatifs passent pas l'intégration de l'éducation des adultes à l'enseignement régulier et au réseau régulier.

NOUS REITERONS NOTRE OPPOSITION A CETTE ORIENTATION ET DEMANDONS DE NOUVEAU AU GOUVERNEMENT DE DONNER SUITE A SES ENGAGEMENTS DE RENDRE PUBLIC SON PROJET DE POLITIQUE D'EDUCATION DES ADULTES. CELA EST DEMANDE DE FACON CONTINUE ET URGENTE PAR LA TOTALITE DES ORGANISMES INTERESSES A CETTE QUESTION DEPUIS DEUX ANS. C'EST NOTRE DERNIERE RECOMMANDATION.